Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-200066124-20260921-219_2026-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CA	En exercice
93	93

PRESENTS	71
POUVOIRS Suppléants	1
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	13

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la Convocation
15 SEPTEMBRE 2026
Date d'Affichage
15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Claire BATAILLER, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Jérémy BOMPART, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Daniel BREIL, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Michel CARIVEN, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Fabien FENESTRE, Bernard FERRET, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Christelle HARDY, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Jean-Claude LABORIE, Patrick LAGASSE, Patrice LAPEYRE, Michel MALGOUYRES, Thierry MARTIN, Danièle MAXIMILIEN, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Ludivine PAYA, Alain PLANTADE, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Frédéric GLAUDIS à Ludovic VERGNES

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Boris CORTIJOS à Julien BACOU, Solange COSTES à Alex DE NARDI, Pascal HEBRARD à Max ESCAFFRE, Guillaume GAIRIN à Jonathan VIDAL, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Paul SALVADOR à Michel MALGOUYRES, Vincent TERRASSIE à Céu DA COSTA

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Jean-Luc BASTIE, Lucie DUCOS, Thomas DOMENECH, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Dominique MARIE, Marie-Claire MATE, Anne MILLET, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Madame Régine MOULIADE

N°219_2026

ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 28- Composition du Comité territorial de pilotage et de suivi du Contrat de réussite pour la transition écologique 2021-2027, du Contrat territorial Occitanie 2022-2028, du Contrat Atouts Tarn et de l'approche territoriale intégrée du programme régional prioritaire 5 FEDER FSE + 2021-2027

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-200066124-20260921-219_2026-DE

Exposé des motifs

En décembre 2021, la Communauté d'agglomération a signé avec l'État le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2027 (CRTE), outil intégrateur de l'ensemble des politiques publiques territorialisées et des moyens financiers de l'Etat dédiés au développement des territoires ruraux, pour soutenir prioritairement les projets prioritaires sur la période concernée. En 2023, ce Contrat est devenu le cadre de la planification écologique territorialisée et est renommé Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique.
Par ailleurs, la Région Occitanie a engagé, en 2021, une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2022-2028 conforme aux objectifs du Pacte Vert Occitanie 2040 et adopté en décembre 2021 les grands principes de la nouvelle génération de contrats Territoriaux Occitanie et Contrats bourgs-Centres pour la même période.
La Communauté d'agglomération a mis en oeuvre le Contrat Territorial Occitanie/ Pyrénées Méditerranée 2018-2021(CTO). Elle a renouvelé le partenariat engagé en signant en mai 2023 avec la Région Occitanie et le Département du Tarn un nouveau Contrat Territorial Occitanie pour la période 2022-2028.
La Communauté d'agglomération a également été retenue par la Région comme chef de file de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) du Programme Régional Priorité 5 FEDER FSE+ 2021-2027. Cette priorité 5 a pour objectif de favoriser la cohésion territoriale et de contribuer au rééquilibrage de l'ensemble du territoire de la Région Occitanie. L'ATI permet aux porteurs de projet du territoire d'être éligibles aux aides européennes du FEDER et FSE + au titre de ce Programme Régional.
L'ATI prévoit la mise en place d'un Comité de pilotage partenarial qui a notamment pour missions d'identifier les actions s'inscrivant dans la stratégie du territoire et de la démarche ATI et de pré-sélectionner les dossiers FEDER avant instruction et programmation par la Région, Autorité de gestion du FEDER.
Enfin, le Département du Tarn, par ses dispositifs d'intervention auprès des communes et de la Communauté d'agglomération au titre du Contrat Atouts Tarn, contribue sur ses domaines de compétences au développement des territoires. Il intervient également en partenariat avec l'Etat (CRTE, Petites Villes de Demain) et la Région (CTO, Contrats Bourgs-Centres) pour soutenir les projets des petites villes ayant un rôle de centralité et d'accès aux services publics.
Pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des différents contrats, il convient de constituer un Comité de pilotage et de suivi, composé des représentants des partenaires signataires (Etat, région, Département, Banque des Territoires, Etablissement Public Foncier Occitanie), d'élus communautaires, des maires des communes petites Villes de Demain et Villages d'avenir et de représentants du Conseil de développement.
Afin d'assurer la bonne articulation des différents dispositifs de contractualisation dont bénéficie la Communauté d'agglomération et conformément à la volonté des partenaires Etat, Région et Département de la comitologie des contrats, il est proposé de constituer un comité unique.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 relatif à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n° 172_2020 du 13 août 2020 relative à la composition du Comité de pilotage et de suivi Contrat de Ruralité, du Contrat Territorial Occitanie et du Contrat Atouts Tarn,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°49_2022 du 21 mars 2022 modifiant la composition de ce Comité de pilotage,
Considérant qu'il convient de renouveler la composition du Comité territorial de pilotage et de suivi des contractualisations territoriales pour le nouveau mandat,

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-200066124-20260921-219_2026-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la composition du Comité territorial de pilotage et de suivi du Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique 2021-2027 (CRTE), du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 (CTO), du Contrat Atouts Tarn et de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) du Programme Régional Priorité 5 FEDER FSE+ 2021-2027 tel que ci-dessous,

Structure		PRENOM	NOM
Etat Préfecture du Tarn	Monsieur le Préfet ou son représentant		
Région Occitanie	Madame la Présidente ou son représentant		
Région Occitanie	Madame la Conseillère Régionale	Claire	FITA
Région Occitanie	Monsieur le Conseiller Régional	Yannick	JAUZION
Département du Tarn	Monsieur le Président ou son représentant		
Banque des territoires Occitanie	Monsieur le Directeur Régional Occitanie ou son représentant		
Agence régionale de Santé Occitanie	Monsieur le Délégué Départemental Tarn ARS Occitanie ou son représentant		
Caisse d'Allocations Familiales du Tarn	Monsieur le Président ou son représentant CAF du Tarn ou son représentant		
Direction Départementale des Territoires du Tarn	Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Tarn		
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Monsieur le Président ou son représentant	Christophe	GOURMANEL
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-président	Benjamin	VERDEIL
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-présidente	Pascale	PUIBASSET
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-présidente	Evelyne	BRETAGNE
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-président	Sébastien	BRAYLE
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-président	Francis	YECHE
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-président	Patrice	GAUSSERAND
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-président	Nicolas	GERAUD
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-président	Christophe	HERIN
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-Présidente	Régine	MOULIADE
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Conseiller délégué	François	JONGBLOËT
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Conseiller délégué	Sébastien	CHARRUYER
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Conseiller communautaire	Bernard	FERRET
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Conseiller communautaire	Jean-Claude	LABORIE
Conseil de développement	Membre		
Conseil de développement	Membre		

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-200066124-20260921-219_2026-DE

- **donne** tout pouvoir au Président pour désigner les membres du Conseil de développement qui participeront à ce Comité dès que le Conseil de développement sera installé,
- **mandate** le Président pour mettre en place ce comité et en assurer le copilotage avec les partenaires signataires.

Vote Pour : 79
Vote Contre : 0
Abstention : 1 (Mickaël VEIGA DIAS COELHO)
Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 08 OCT. 2026
- publication - mise en ligne
Le 08 OCT. 2026
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

La Secrétaire de séance,
Régine MOULIADE

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.